



RÈGLEMENT

DUATHLON DE CAEN

DIMANCHE 24 MARS 2024



SOMMAIRE

Préambule :	2
Article 1 : Les distances	2
Article 2 : Le programme	2
Article 3 : Retrait des dossards	3
Article 4 : Accessibilité aux épreuves	3
Article 5 : La course à pied	3
Article 6 : Le cyclisme	4
Article 7 : Accès à l'aire de transition	4
Article 8 : Le bike & run	4
Article 9 : Arbitrage	4
Article 10 : Inscriptions	5
Article 11 : Les quotas pour la qualification aux championnats de France jeunes	5
Article 12 : Championnat de Normandie de Duathlon	5
Article 13 : Chronométrage	6
Article 14 : Respect de l'environnement	6
Article 15 : Droit à l'image	6
Article 16 : Assurance	7
Acceptation du règlement	7

Préambule :

Les épreuves du Duathlon de Caen sont organisées par l'association du Caen triathlon. La réglementation Générale de la F.F.TRI (édition 2024) est appliquée pour l'ensemble des épreuves.

L'engagement pour l'une des épreuves de la journée vaut acceptation de ce règlement.

Le duathlon de Caen est **support pour les sélectifs interrégionaux** de duathlon pour les catégories minimales, cadets et juniors. Cela concerne les régions Normandie, Pays de la Loire, Bretagne et Centre Val de Loire. Les jeunes obtiendront, selon les quotas fixés, leur qualification à la finale du championnat de France de duathlon.

Le duathlon de Caen est également **support des championnats de Normandie** pour les catégories allant de benjamin à master.

Article 1 : Les distances

Duathlon XS : 2,5km CAP / 8,4km vélo / 1,250km CAP

Duathlon S : 5km CAP / 21km vélo / 2,5km CAP

Bike & run mini kid's : 1,5km

Bike & run kid's : 3km

Article 2 : Le programme

Il est de votre responsabilité de respecter les horaires d'entrée de parc (Check-in) et de récupération de votre matériel (Check-out). Merci de bien prendre connaissance de ces horaires afin que le timing soit respecté par l'organisateur pour le bon déroulement de la journée. L'organisateur ainsi que les arbitres pourront refuser l'accès au parc d'un(e) retardataire.

Le programme peut être modifié par l'organisateur mais sera communiqué par mail à tous les participants si tel est le cas.

Les personnes doivent être présentes lors des protocoles pour récupérer leurs lots. Les participants récompensés lors des podiums des courses sélectives et des championnats de Normandie doivent porter l'équipement de leur club.

Article 3 : Retrait des dossards

- **Pour les courses sélectives jeunes (Courses 1-2-3-5 et 6) :** Samedi de 16h à 18h à la halle aux Granges (rue du Carel à Caen).
- **Pour le bike & run et l'Open adultes (Courses 4 et 7) :** Dimanche de 11h30 à 15h30 sur le village.

Les dossards seront triés par région et par club.

Une seule et même personne pourra retirer les dossards pour le club entier (sélectifs jeunes) sur présentation de sa licence FFTRI et de sa carte d'identité.

Si la personne responsable ne souhaite pas retirer l'ensemble des dossards pour les courses jeunes, il devra avertir les bénévoles et arbitres présents sur place.

Pour des retraits individuels, c'est le jeune lui-même avec présentation de sa licence FFTRI et de sa carte d'identité qui devra venir récupérer son dossard.

Article 4 : Accessibilité aux épreuves

- **Pour les courses sélectives** (1,2,3,5 et 6) uniquement les jeunes de la catégorie benjamin à junior peuvent s'inscrire si et seulement si, ils sont licenciés.

Chaque jeune prétendra à la qualification (voir Quotas par catégorie) à la finale du championnat de France de Duathlon qui se déroulera à Mâcon 07 avril 2024.

- **Pour la course 4**, il s'agit d'une épreuve ouverte à tous les enfants âgés de 6 à 12ans. L'épreuve est ouverte aux garçons et filles licencié(e)s et non licencié(e)s.
- **Pour la course 7**, il s'agit d'un duathlon Open réservé aux adultes (nés en 2004 et avant). L'épreuve est ouverte aux hommes et femmes licencié(e)s et non licencié(e)s.

Article 5 : La course à pied

La partie course à pied s'effectuera autour de la prairie de Caen.

Elle se compose à 80% de route et à 20% de chemin stable.

Chaque coureur se doit de respecter le chemin balisé et indiqué par les bénévoles tout au long du parcours sous peine d'une pénalité ou d'une disqualification si le coureur met en danger un ou plusieurs concurrents.

Le coureur passera, à certains moments, sur le trottoir parallèle au passage des vélos, le coureur doit donc rester sur le trottoir même pour dépasser un concurrent sous peine de disqualification.

Les concurrents qui se font dépasser ne doivent en aucun cas gêner le dépassement d'un autre coureur sous peine de sanction également.

Le dossard doit se porter devant (3 points d'attache, porte dossard obligatoire).

L'accompagnement par une tierce personne est interdit sous peine de disqualification.

Article 6 : Le cyclisme

La partie cycliste s'effectuera sous forme de 2 ou 5 boucles de 4,2km fermées à la circulation.

L'aspiration-abri est autorisé.

Le vélo de route est obligatoire pour évoluer sur ce parcours vélo afin d'assurer la sécurité de tous les participants.

Les prolongateurs sont interdits, par conséquent les vélos de contre la montre sont également interdits.

Le casque doit être porté, attaché et jugulaire ajusté avant de prendre son vélo et il pourra être enlevé uniquement après avoir déposé son vélo dans le parc.

« Le coureur doit être en position assise sur son vélo (position de base). Cette position requiert les seuls points d'appui suivants : le pied sur la pédale, les mains sur le guidon et le siège sur la selle ».

Les concurrents qui se font laper (+1 tour) ont **interdiction** de prendre l'aspiration-abri.

La tête de course sera ouverte par 2 motos. Et la fin de course sera fermée par une moto. Comme sur la route, vous devez rouler à droite de la chaussée et vous doublerez par la gauche.

Vous êtes seul responsable du nombre de tours que vous devez effectuer. Un tapis compte tours sera présent et vous serez par conséquent disqualifié si vous ne respectez par le nombre de tours que vous impose la distance.

Distance S : 5 tours.

Distance XS : 2 tours.

Article 7 : Accès à l'aire de transition

Merci de bien vérifier les heures d'accès à votre parc à vélo et de retrait de vos affaires après votre course.

Pour rentrer dans le parc à vélo, vous devez présenter votre vélo de route sans prolongateur, bouchons de cintre présents, étiquette de selle sous la selle de votre vélo.

Les étiquettes de casque doivent être collés, le dossard visible accroché sur le porte dossard par 3 points d'attache.

Le casque doit être porté, attaché et la jugulaire ajusté.

Article 8 : Le bike & run

Le bike & run est une discipline qui s'effectue à 2 tout au long du parcours.

Un vélo pour chaque binôme.

Le vélo doit être passé de la main à la main entre les 2 coéquipiers.

Chaque coureur doit porter un casque, attaché et ajusté. Il ne doit jamais être enlevé pendant toute la durée de la course.

Les 2 coureurs doivent franchir la ligne d'arrivée ensemble.

Article 9 : Arbitrage

Les arbitres sont présents pour assurer votre sécurité et permettre à l'ensemble des participants de réaliser une épreuve équitable.

C'est la réglementation FFTRI 2024 qui s'applique pour cette épreuve.

Des aménagements peuvent avoir lieu en fonction du lieu et des spécificités de l'épreuve. Ils sont explicitement inscrites dans ce règlement ou un communiqué « briefing de course » le cas échéant.

Article 10 : Inscriptions

Toutes les inscriptions sont à effectuer sur Klikego.com

Le certificat médical n'est plus obligatoire pour les adultes majeurs non licenciés FFTRI. Les adultes doivent remplir un formulaire de santé et prendre connaissance des conditions générales.

Le certificat médical reste obligatoire pour les mineurs non licenciés FFTRI (seule la course 4, le bike & run est concerné).

Pour les personnes non licenciées, le pass compétition est obligatoire (démarche à réaliser directement sur Klikego).

Le remboursement de votre inscription est possible uniquement en cas de blessure ou de maladie. Un certificat médical est obligatoire pour obtenir le remboursement.

Article 11 : Les quotas pour la qualification aux championnats de France jeunes

Les quotas sont mutualisés avec les 4 régions présentes. Ils représentent donc l'ensemble des personnes qualifiables sur chaque épreuve (hors qualifiés d'office).

Les quotas seront communiqués par la fédération et votre ligue respective avant le début de l'épreuve.

Article 12 : Championnat de Normandie de Duathlon

Le duathlon de Caen est également support des championnats de Normandie de duathlon.

A l'issue de chaque course, un podium et un titre de champion de Normandie sera délivré pour les catégories suivantes :

- Benjamins H & F
- Minimes H & F
- Cadets H & F
- Juniors H & F
- Séniors H & F
- Masters H & F

Pour obtenir le titre de champion de Normandie, le coureur doit obligatoirement courir avec la trifonction du club dans lequel il est licencié. Il doit évidemment être licencié dans un club normand.

Article 13 : Chronométrage

Le chronométrage sera assuré par Breizh Chrono.

Vous pourrez suivre en direct les résultats et le classement de chaque coureur sur leur site internet.

Chaque puce devra être rendue à l'issue de votre course.

Chaque puce non rendue sera facturée 20€.

Article 14 : Respect de l'environnement

Le duathlon de Caen est labellisé épreuve durable. Nous vous demandons donc de bien respecter le site sur lequel vous allez évoluer, ainsi que les spectateurs et les coureurs tout au long de la journée.

Des poubelles seront mises à disposition sur la partie pédestre pour les coureurs et pour sur le village pour les spectateurs.

Aucun déchet ne doit être jeté par terre par les coureurs pendant toute la course sous peine de disqualification.

Aucun déchet ne doit être jeté par terre par n'importe quel spectateur sous peine d'amende individuelle ou club.

Article 15 : Droit à l'image

En s'inscrivant, les concurrents autorisent les organisateurs ainsi que leur ayants- droits, tels que partenaires ou médias, à utiliser les images fixes ou audio-visuelles sur lesquelles ils pourraient apparaître au duathlon de Caen et aux autres manifestations, sur tout support y compris des documents promotionnels ou publicitaires dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée. Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, les concurrents disposent d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles les concernant. S'ils souhaitent ne pas recevoir des propositions d'autres sociétés ou associations, il leur convient d'en informer par écrit l'organisateur en indiquant **nom**, **prénom** et **adresse**.

Des photographes professionnels seront présents. Les photos seront mises à votre disposition mais le traitement de celles-ci prennent du temps.

Si vous souhaitez publier sur vos réseaux sociaux ces photos, merci de les identifier pour respecter et soutenir leur travail.

Article 16 : Assurance

L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident, de défaillance due à un mauvais état de santé du concurrent, à un mauvais état du matériel, en particulier de son vélo, en cas d'accident provoqué par le non-respect du code de la route ou de non respect des consignes des organisateurs. L'organisation décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol d'objet ou de matériel en dehors et dans le parc à vélo.

L'organisateur assure néanmoins la surveillance du parc à matériel à partir de son ouverture et jusqu'à 15 minutes après la fin de course. Il est recommandé aux concurrents de posséder une assurance individuelle contre le vol.

L'épreuve est assurée en responsabilité civile par l'assurance fédérale. Tout athlète accidenté devra en faire la déclaration auprès de celle-ci et régler les frais afférents à l'accident. Elle intervient en remboursement complémentaire de la sécurité sociale et des mutuelles.

Les compétiteurs sont informés de leur intérêt à souscrire une assurance individuelle accident, non couverte par l'assurance de responsabilité civile.

Chaque participant s'engage à ne rechercher en aucun cas dans le présent ou dans l'avenir la responsabilité des organisateurs en cas de perte, vol, dégradation, de son matériel ou à la suite d'un accident durant l'épreuve voire de maladie relative à cette épreuve.

Acceptation du règlement

Chaque participant déclare avoir pris connaissance du règlement de l'organisation et s'engage à en respecter les clauses et à accepter les décisions du Comité d'Organisation et ou de la F.F.TRI.